

**PROJET :**

*Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes*

**OBJET :**

*Mémoire pour présentation à l'audience du BAPE*

**PAR :**

*Mathias Brandl*

**DATE :**

*25 janvier 2007*

**M. le président,**

Mon mémoire est un plaidoyer contre la réalisation du projet méthanier Rabaska. C'est à titre personnel que je le sou mets à la Commission, en tant que résident de la grande région de Québec visée par le projet. Plus précisément, je vis avec ma famille à Ste-Pétronille de l'île d'Orléans.

Mon opinion défavorable au projet étant tout d'abord celle d'un citoyen, elle est également soutenue par ma formation professionnelle d'architecte, profession en lien direct avec l'aménagement du territoire, avec les questions d'ordre patrimonial et avec les enjeux environnementaux.

Dans cette perspective, je perçois globalement le projet de port méthanier comme une entreprise dont la visée, strictement lucrative, ne peut que causer un immense tort au statut très particulier de la région de Québec. Une région effectivement reconnue bien au-delà du niveau national : Québec est reconnue et appréciée à travers le monde.

Son statut particulier, Québec le tient directement de son histoire, où elle apparaît comme le berceau de l'Amérique française. À ce titre, la région représente rien de moins que le territoire de prédilection où les ancêtres de la nation ont choisi d'amorcer son peuplement.

La géographie spectaculaire du lieu contribue fortement à expliquer l'attrait qu'il a exercé il y a 400 ans. De Cap Tourmente à Portneuf s'enchaînent les phénomènes naturels les plus divers : deux chaînes de montagnes; des îles, petites et grande; des baies; une chûte géante; des caps et falaises d'inclinaisons variées, le tout lié par trois bras du grand fleuve St-Laurent et convergeant vers le promontoire de la Ville. La région semble taillée dans un coin du paradis.

Par l'histoire peu banale dont elle témoigne, conjuguée à sa fascinante géographie, notre région est devenue graduellement un lieu résolument mythique, ce qui l'a conduit à son actuelle reconnaissance internationale.

Ainsi, le Vieux-Québec doit son classement comme site du Patrimoine mondial par l'Unesco certainement autant au caractère exceptionnel de son environnement immédiat qu'aux charmes pittoresques de la vieille Ville. Et cet environnement immédiat, c'est la côte de Beaupré jusqu'à Cap Tourmente, c'est l'île d'Orléans dans toute son étendue, c'est la Côte sud incluant Lévis, c'est le Fleuve St-Laurent qui marie le tout, c'est la coexistence encore harmonieuse du rural et de l'urbain, c'est le morcellement du territoire en petits villages pittoresques, avec cette empreinte champêtre toujours évocatrice des débuts de la colonie.

Au-delà de la seule ville de Québec, c'est donc toute la région environnante qui participe à l'aspect grandiose de notre territoire et forme ce coin de pays unique qui envoûte nos visiteurs depuis 150 ans et fait la fierté de ses résidents.

**C'est ainsi que Québec et sa région immédiate se sont constitués progressivement en un haut lieu de l'activité récréo-touristique, et cette vocation privilégiée se confirme toujours d'avantage, à tel point que l'industrie touristique apparaît aujourd'hui comme leur valeur économique la plus sûre.**

**Dans ce contexte environnemental, le projet méthanier qui se profile tout près de Québec a toutes les apparences d'une agression, une calamité, voire une plaie, qui marquera de façon permanente un territoire pour lequel nos attentes collectives sont complètement à l'opposé sur l'échelle de l'activité humaine.**

**Les promoteurs de Rabaska devraient savoir que l'activité qu'ils veulent implanter est totalement étrangère au caractère distinct du milieu visé et qu'elle le perturbera sous d'innombrables aspects : en plus d'être une industrie lourde, donc polluante, bruyante, laide et encombrante, elle représente un niveau extrême de dangerosité. Par comparaison, un site de centrale nucléaire n'apparaîtrait ni plus, ni moins sécuritaire.**

**Les promoteurs semblent compter sur le maquillage visuel proposé pour certaines parties du complexe méthanier afin de rendre leur projet acceptable au milieu. L'effort de séduction m'apparaît complètement vain car la calamité que représente un port méthanier sur le site convoité dépasse de loin sa seule dimension visuelle : la véritable calamité, c'est l'activité qu'il va générer, une activité industrialo-portuaire lourde et dangereuse allant de la navigation jusqu'au départ de la distribution du gaz, conduisant inévitablement à la formation d'une vaste zone interdite, un no man's land permanent, tout cela au cœur d'un territoire à haute valeur patrimoniale.**

**Il ne faut surtout pas s'illusionner sur la possibilité que cette activité n'aura qu'une durée limitée à quarante ans. Une installation de l'envergure projetée sera conçue pour durer plus d'un siècle, ou jusqu'à épuisement de la ressource. Par ailleurs pendant cette période, sous la pression de la mondialisation des marchés, il est presque assuré que l'installation sera l'objet d'une importante expansion. Les dommages environnementaux anticipés s'annoncent donc durables.**

Pour ceux d'entre nous qui sommes conscients de la valeur extraordinaire de notre région et se montrent préoccupés par son développement harmonieux, Rabaska s'apparente directement aux erreurs de développement magistrales commises au siècle dernier autour de Québec, et desquelles nous étions convaincus avoir tiré leçon à tout jamais. Citons, pour ne nommer que celles-ci :

- la ligne électrique à haute tension traversant le fleuve par l'île d'Orléans;
- la raffinerie Ultramar à Lévis et son port pétrolier;
- l'autoroute Dufferin-Montmorency, de la Haute-ville de Québec jusqu'à la chute Montmorency;
- le redéveloppement de style "moderne", en 1984, de la Pointe-à-Carcy dans le Vieux-Port.

Ces erreurs de développement ont fait en sorte que le paysage urbain de la région de Québec ne démontre plus aujourd'hui le niveau d'intégrité élevé qu'il projetait jusqu'au milieu du siècle dernier. Elles ont transformé de grands secteurs hautement significatifs en zones inintéressantes, visuellement et physiquement polluantes, voire dangereuses. Ceci au détriment de l'attrait touristique général de notre contrée.

Aussi, toute nouvelle altération majeure dans le type du projet industrialo-portuaire de Rabaska constituera une menace directe pour l'équilibre actuel, déjà fragilisé par les erreurs du passé, entre la destinée de la région et son développement.

Dans toute cette polémique d'importation de gaz naturel, nos décideurs politiques pourraient vouloir nous convaincre que la diversification des sources d'approvisionnement et d'énergie au Québec est essentielle à notre bien-être collectif, ce qui pourra ultimement faire l'objet d'un débat distinct de celui du dossier Rabaska.

Dans l'affirmative, nos politiciens n'arriveront toutefois jamais à démontrer que stratégiquement, un des points de livraison du gaz naturel importé au Québec doit obligatoirement être Québec. Depuis toujours, le transport par pipeline permet en effet de

localiser un port méthanier à tout endroit convenable par rapport au réseau de distribution gazier, moyennant seulement l'investissement approprié. Le projet récemment autorisé à Gros-Cacouna illustre très bien la possibilité. Ce constat, qui bénéficie d'une solide évidence technique, permet de faire ressortir l'aspect résolument opportuniste du projet Rabaska, et devrait faciliter la décision de le rejeter.

En effet, pourquoi permettre le risque d'handicaper à long terme l'avenir socio-économique et touristique d'une région prestigieuse comme Québec, incluant la qualité de vie de sa population, alors que le seul atout du projet semble être l'optimisation de l'investissement financier de son promoteur ?

Cette interrogation est celle que doivent prioritairement se poser nos élus, ceux des trois paliers gouvernementaux.

À un niveau de réflexion encore plus politique apparaît le questionnement suivant : l'orientation du développement à proximité immédiate d'au moins deux sites patrimoniaux majeurs ne devrait-elle pas être débattue obligatoirement par l'ensemble des élus de la région et faire l'objet d'un consensus, plutôt que d'être tributaire du seul vote à courte vue d'une seule des municipalités de la région ?

Curieusement, la majorité des élus régionaux (la ville de Québec en tête) sont demeurés à ce jour complètement et délibérément en-dehors du débat suscité par le projet, ce qui risque de fort mal les desservir dans le futur. Un projet tel que Rabaska présente en effet le risque de nombreux effets pervers, lesquels dépassent considérablement les limites de la seule ville de Lévis. Les enjeux régionaux liés à son autorisation sont réels, nombreux et variés : liberté d'accès au fleuve St-Laurent; attrait général de la région; potentiel récréo-touristique; sécurité de la population; volume de trafic des navires de croisière; fluidité du transport maritime; niveau d'évaluation foncière; pression sur les soins de santé; organisation de la protection civile; santé de l'activité agricole, pour ne nommer que ceux-ci.

Tous ces enjeux sont relativement faciles à évaluer par nos élus locaux en recourant aux processus scientifiques pointus disponibles aujourd'hui à cette fin, pour peu qu'une volonté collective existe à cet effet. Si ces élus locaux négligent de le faire, il est du devoir des paliers supérieurs de gouvernement et d'organismes comme le B.A.P.E. et l'A.C.E.E, par le biais de la Commission d'examen conjoint, d'assumer cette évaluation.

Pour le simple citoyen que je suis, la Commission m'apparaît en effet comme le dernier rempart contre l'aveuglement politique dont font malheureusement preuve une certaine catégorie de dirigeants, contre l'insécurité financière trop souvent manifestée par certains élus locaux, contre l'opportunisme odieux démontré par beaucoup de promoteurs industriels, et contre la naïveté déplorable d'une frange de concitoyens.

À mes yeux, le projet Rabaska qui vous est soumis représente une entreprise assimilable, sur bien des plans, à une bombe environnementale que l'on s'apprête à introduire dans la grande région de Québec, un territoire reconnu comme extrêmement délicat sur le plan de l'aménagement. Devant cette absurdité, je souhaite vivement que la Commission statue sur la non-pertinence d'une industrie méthanère dans l'environnement immédiat de Québec.

**MATHIAS BRANDL, Ste-Pétronille I.O.**